





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-103**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20240405-<br>lmc1261265-DE-1-1   |
| Date de signature : 12/04/2024   |
| Date de réception : mardi 9 avril 2024   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : ACCORDS-CADRES DE SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION  
PROFESSIONNELLES AYANT COMME SUPPORT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE (3 LOTS)- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,  
Juridique et Commande Publique  
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

**Nomenclature : 1.1**  
Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Louis VINCENT

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORDS-CADRES DE SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES AYANT COMME SUPPORT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (3 LOTS)- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les contrats précédents arrivant à terme le 31 mars 2024, une consultation relative à des services de qualification et d'insertion professionnelles ayant comme support l'entretien des espaces verts de la Ville d'Aix-en-Provence a été lancée en procédure adaptée ouverte le 22 janvier 2024 avec pour date limite de remise des offres le 26 février 2024 à 12h00.

Cette consultation a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Cette consultation répond donc pleinement aux objectifs fixés par le schéma des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville, adopté par le Conseil Municipal le 13 décembre 2023, en mettant en œuvre un marché d'insertion comme prévu par l'axe 2 du schéma (« *L'achat public au service de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale* »). Le marché intègre en outre des conditions d'exécution favorisant la protection de la biodiversité (Axe 1 du schéma : « *L'achat public au service de la protection de l'environnement et de la santé* »).

La Ville d'Aix-en-Provence confiera aux titulaires des contrats des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur des prestations d'entretien des espaces verts.

Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée à faire en sorte que sa Commande Publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire. Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale. C'est pourquoi, dans le cadre de cette consultation, il est demandé aux soumissionnaires de faire réaliser des activités d'utilité sociale liées à l'entretien des espaces verts par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures de soutien socio-professionnel individualisées devront leurs être proposées par les titulaires des contrats.

A cet effet, la consultation était décomposée en 3 lots géographiques, dont chacun constitue un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant minimum et un montant maximum annuels :

| N° du lot | Désignation du lot   | Montant minimum annuel en € HT | Montant maximum annuel en € HT |
|-----------|--|--------------------------------|--------------------------------|
| 01        | Secteur 1 - Quartiers de la Duranne, Luynes, Les Milles et Pont de l'Arc, incluant l'ensemble de la voirie attenante   | 100 000                        | 400 000                        |
| 02        | Secteur 2 - Quartiers du Jas de Bouffan, d'Encagnane, du Haut d'Aix et le Centre-Ville, Puyricard, Pont de Beraud, Coutheron, Facultés, Sextius Mirabeau, Saint Mitre, les Granettes, Pey Blanc, Celony, la Calade, Val Saint André et la Torse, incluant l'ensemble la voirie attenante | 50 000                         | 200 000                        |
| 03        | Secteur 3 - Ensemble des sites sportifs situés sur le territoire communal, à l'exception du site sportif situé au Quartier de la Duranne   | 10 000                         | 40 000                         |

Chaque lot sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit tacitement 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Pour les 3 lots, les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- Pertinence de la démarche d'insertion : 60% ;
- Coût du dispositif d'insertion : 40%.

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 27 mars 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux candidats suivants :

| N° du lot | Désignation du lot   | Candidats attributaires                    |
|-----------|--|--|
| 01        | Secteur 1 - Quartiers de la Duranne, Luynes, Les Milles et Pont de l'Arc, incluant l'ensemble de la voirie attenante   | Gpmt METIERS ET PAYSAGES / ASSOCIATION AMS |
| 02        | Secteur 2 - Quartiers du Jas de Bouffan, d'Encagnane, du Haut d'Aix et le Centre-Ville, Puyricard, Pont de Beraud, Coutheron, Facultés, Sextius Mirabeau, Saint Mitre, les Granettes, Pey Blanc, Celony, la Calade, Val Saint André et la Torse, incluant l'ensemble la voirie attenante | EVOLIO PAE                                 |
| 03        | Secteur 3 - Ensemble des sites sportifs situés sur le territoire communal, à l'exception du site sportif situé au Quartier de la Duranne   | EVOLIO PAE                                 |

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres de services de qualification et d'insertion professionnelles ayant comme support l'entretien des espaces verts et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2024-103 - ACCORDS-CADRES DE SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES AYANT COMME SUPPORT L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (3 LOTS)- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES-

Présents et représentés : 55  
Présents : 44  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

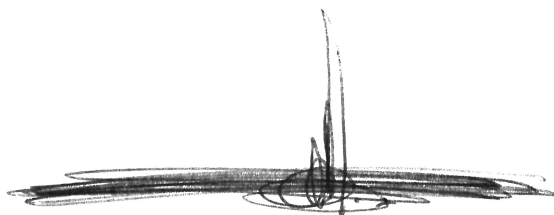
NEANT

N'ont pas pris part au vote

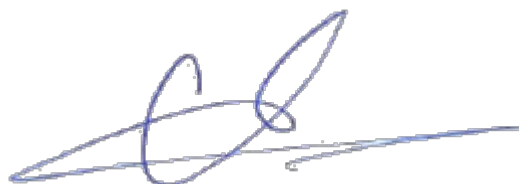
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

